DELEGATION DE SIGNATURE - MEMBRE DU JURY EN VISIOCONFERENCE

HDR / DOCTORAT

*Article 19 de l’arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat :*

*« A titre exceptionnel, le président ou le directeur de l'établissement, après avis du directeur de l'école doctorale, sur proposition du directeur de thèse, peut autoriser le doctorant et les membres du jury, en totalité ou partiellement, à participer à la soutenance de thèse par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective continue et simultanée aux débats ainsi que la confidentialité des délibérations du jury. »*

NOM et Prénom du candidat : ……………………………………………………………………………………………………………………….

Date de soutenance : …… / …… / …… Heure de soutenance : …………………………………….

Lieu de soutenance : …………………………………………………………………………………………………………………………………….

Je soussigné(e), …………………………….…………………………………………………………………………………….. (*NOM et Prénom du membre du jury en visioconférence),* déclare avoir pris connaissance des conditions de soutenance en visioconférence et donne délégation de signature au président du jury pour signer en mon nom les documents suivants afférents à la soutenance, à savoir :

* le procès-verbal de soutenance ;
* le rapport de soutenance.

Fait à ………………………………………….., le …… / …… / ……

Signature